

## BANC D'ESSAI : SEPT SITES INTERNET AU SERVICE DES COPROPRIÉTAIRES

	Clubimmo.com	Notre-copropriété.com	Ma-résidence.fr
<b>Inscription</b>	Immédiate	Immédiate	Immédiate
<b>Qui peut s'inscrire ?</b>	Syndic, conseil syndical ou copropriétaire administrateur	Conseil syndical ou copropriétaire administrateur mandaté par le conseil	Syndic, conseil syndical ou copropriétaire administrateur
<b>Archivage d'informations clés</b>	Oui	Oui - Très clair	Oui
<b>Mise en relation des copropriétaires entre eux</b>	Oui, grâce à l'espace « Voisins » qui permet d'écrire à tous les copropriétaires inscrits	Oui, mais mails consultables uniquement sur la boîte mail du site	Oui, grâce à la rubrique « Mon réseau ». Intéressante fonctionnalité « Écrire à tous » pour des annonces collectives.
<b>Mise en relation avec le syndic</b>	Oui, avec fonctionnalité d'envoi direct de mail	Oui, via l'annuaire de contacts de la copropriété	Oui, via l'annuaire de contacts de la copropriété
<b>Sécurité et confidentialité</b>	Accès par code. Possibilité de limiter l'accès aux seuls membres pour éviter de rendre publics les profils sur Internet.	Accès par code remis à la première inscription	Confirmation par l'administrateur que les nouveaux membres font bien partie de la copropriété avant l'activation de leur compte
<b>Consultation des comptes personnels</b>	Non	Non	Non
<b>Ergonomie</b>	Bonne	Assez bonne	Excellente
<b>Les « plus »</b>	La rubrique « Voisins », avec un forum d'échanges, des petites annonces et les bonnes adresses. La possibilité d'envoyer des messages privés à un voisin. Les notifications par mail dès qu'une nouveauté est postée sur le site.	L'organisation préalable des dossiers pour ne rien oublier dans la base de données de l'immeuble. Les formations gratuites de petits groupes de copropriétaires qui en font la demande (Paris uniquement).	Les rubriques « Entre voisins », « Bonnes adresses », « Ecole » et « Organiser un événement »
<b>Les « moins »</b>	Profil impossible à modifier seul une fois inscrit. S'il n'y prend pas garde, le profil du copropriétaire peut être public sur Internet : bien choisir ses options de confidentialité	Très vaste espace de discussions qui, sans gestion rigoureuse d'un administrateur, peut vite devenir brouillon	Réseau social, ce site met beaucoup en avant les copropriétaires eux-mêmes. Il permet de se lier avec des voisins d'autres copropriétés proches. On aime le principe ou on ne l'aime pas...
<b>Le coût</b>	Gratuit	Entre 1 et 3 €/lot/an, soit 240 €/an pour une copropriété de 20 lots par exemple (module d'essai d'un mois gratuit)	Gratuit
<b>Notre avis</b>	Le plus accessible... trop, à tous ?	Le plus didactique, mais l'offre n'est pas assez différenciée par rapport à un service gratuit pour justifier un coût	Le plus créateur de lien social, et le plus convivial

Copropriétéenligne.com	Ma-copropriété.com	Copro.net	e-voisins.com
Immédiate	Contact préalable avec l'équipe du site	Immédiate	Contact préalable avec l'équipe du site
Syndic ou conseil syndical	Syndic, conseil syndical ou copropriétaire administrateur	Conseil syndical	Syndic uniquement
Oui	Oui	Oui - Très clair	Oui - Très clair
Oui, par mail	Oui, un forum thématique permet d'échanger sur des sujets proposés par chaque copropriétaire	Non	Oui, grâce à l'espace contact qui regroupe tous les copropriétaires inscrits
Oui	Oui, bien qu'optionnel si le syndic n'est pas intégré au réseau	Oui, grâce à un formulaire de correspondance	Oui, car connecté avec le système d'information du syndic
Le code d'accès doit être demandé au syndic ou au conseil syndical	Accès par code et mises à jour uniquement faites par le conseil syndical ou l'administrateur du site	Code d'accès remis uniquement par le conseil syndical	Très sécurisé car système verrouillé qui exporte les informations du syndic et établit une connexion directe
Non	Non	Non	Accès au compte personnel, paiement en ligne, et même relance par SMS du syndic si impayé
Très bonne	Très bonne	Très bonne	Excellente
La proposition de lancer des sondages dans la copropriété. La création et l'animation de forums. L'album photo, pratique pour visualiser rapidement un dégât des eaux, par exemple.	Le nom de dossiers d'archives personnalisables. Le tableau d'informations pratiques disponibles en un clic. Le mot du conseil syndical, qui fait vivre le site. Le lexique de la propriété Le classement chronologique des infos.	La possibilité de constituer le dossier d'informations de vente ou de location, très coûteux s'il est demandé au syndic. Le mot du syndic (généralement bénévole), qui personnalise et fait vivre le site.	La transparence absolue avec la mise à disposition de tous les comptes et des factures de l'immeuble. Le mode visioconférence pour éviter une réunion physique chez le syndic. La fonctionnalité « Messagerie instantanée ». Les infos de quartier.
Offres commerciales de la part d'autres syndicats et prestataires (travaux, équipement). Vous risquez d'être très sollicité si vous ne cochez pas, à l'inscription, la case qui vous permet de l'éviter.	Aucun, vraiment	Il faut être membre de l'Association des responsables de copropriété (ARC) sinon, impossible d'y accéder.	L'inscription et la création des comptes d'accès sont gérées par le syndic uniquement, mais le conseil syndical ou un copropriétaire peut contacter le site pour enjoindre le syndic de l'inscrire.
12 €/an/lot, soit 240 €/an pour une copropriété de 20 lots	Gratuit	Gratuit pour les membres de l'ARC si l'immeuble s'abonne : 120 € TTC/an. Coût de l'adhésion à l'ARC : 99 € + 3,90 €/lot/an, plafonné à 810 € pour une copropriété.	1 €/mois/lot, soit 240 €/an pour une copropriété de 20 lots
Le moins bien positionné, car bien que fonctionnel et ergonomique, il reste peu compétitif par rapport aux sites gratuits en termes de fonctionnalités	Le meilleur site gratuit. On gagnerait à pouvoir s'inscrire en ligne sans devoir être rappelé par l'équipe du site, cette étape peut paraître dissuasive	Le plus proche des intérêts des copropriétaires. Pas de risque de revente de fichiers. Un souci d'efficacité administrative et comptable	De loin le meilleur rapport qualité-prix, mais il s'agit d'un véritable substitut à un site professionnel de syndic





## Le particulier immo Avril 2011

 **ma-copropriete.com**  
Le site officiel de votre copropriété

Elu meilleur site gratuit